

Décision n°2022.0480/DC/SESPEV du 15 décembre 2022 du collège de la Haute Autorité de santé portant adoption du rapport intitulé « Stratégie de vaccination contre la Covid-19. Place du vaccin Nuvaxovid chez les 12-17 ans »

Le collège de la Haute Autorité de santé ayant valablement délibéré en sa séance du 15 décembre 2022,

Vu les articles L. 161-37 et suivants du code de la sécurité sociale ;

Vu la saisine du Directeur général de la santé en date du 11 juillet 2022 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Le rapport « Stratégie de vaccination contre la Covid-19. Place du vaccin Nuvaxovid chez les 12-17 ans », ci-joint, est adopté.

Article 2

La directrice générale de la Haute Autorité de santé est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Bulletin officiel de la Haute Autorité de santé.

Fait le 15 décembre 2022.

Pour le collège :
La présidente de la Haute Autorité de santé,
Pr Dominique LE GULUDEC
Signé